

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance):
 Lyon. Rhône. Département.
 3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 12 fr.
 6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.
 Un an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LESCLIVAT et C^{ie} rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 5 Nivôse an LVII.

(De l'ère chrétienne, 25 décembre 1848.)

Nous l'avions prévu.

Le ministère est formé. La politique du président de la République n'est plus un mystère. Nous avons voulu laisser jusqu'au bout les patriotes aveugles qui ont voté pour lui se bercer d'espérances chimériques. Aujourd'hui, ils peuvent juger par eux-mêmes, et ils verront si nous les trompions, en leur disant que nous considérons l'élection du citoyen Bonaparte comme une calamité nationale, comme un retour à un passé qui n'est plus et ne doit plus être dans nos mœurs. Les noms des nouveaux ministres et leurs antécédents prouvent que nos appréhensions n'étaient que trop fondées, et que nous avons tout à redouter dans l'avenir d'hommes qui ne se sont fait connaître jusqu'à ce jour que par leurs principes anti-républicains. Jamais on ne vit un accouplement plus monstrueux d'opinions hétérogènes, de royalistes aux couleurs plus ou moins bleues ou blanches. Mais ce qui frappera l'œil le moins clairvoyant, c'est l'absence complète de tout patriotisme dans le nouveau cabinet.

L'opinion qui a fondé la République et ouvert les portes de la patrie au président Bonaparte, se trouve par lui condamnée à l'exil; les principes professés par la Montagne sont par lui traités d'utopies, et il va chercher ses ministres parmi l'opinion qui a fait mourir son oncle sur un rocher, et qui l'a tenu lui-même enfermé dans la prison de Ham!

Ses amis d'autrefois ne sont rien pour lui, et par un aveuglement que l'on a peine à expliquer, tout ce que la France compte de plus réactionnaire, les hommes les plus antipathiques aux idées de progrès, sont ceux qu'il appelle à gérer les affaires du pays. Le geôlier de Blaye, le héros de la rue Transnonain, Bugeaud, en un mot, est nommé au commandement de l'armée des Alpes, casernée à Lyon!

Le ministère de la guerre est confié au mitrailleur par excellence, à l'ancien colonel du 35^e de ligne, au général Rulhière, suffisamment connu par ses faits d'armes de Grenoble et de Paris! Celui que Paris n'a pas voulu en Février, Odilon-Barrot le régentiste est à la tête du cabinet! Quant aux autres ministres, nous nous en occuperons de tout commentaire à leur égard; nullités plus ou moins prononcées, il leur est impossible de faire rien de bien par eux-mêmes, mais le parti qui les a portés au pouvoir peut faire beaucoup de mal. En vérité, le roi Louis Philippe, de hontense mémoire, n'eût pas mieux trouvé.

Voyons-les maintenant à l'œuvre, ces ministres républicains, royalistes d'hier; attendons avant de juger, mais répétons-leur dès aujourd'hui, afin qu'ils le sachent bien et ne l'oublient jamais: Nos principes survivront aux hommes et plus la réaction monarchique gagnera du terrain, plus nous crierons haut et fort:

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE!!!

Nouveau Cabinet.

Mercredi, à 6 heures du soir, le citoyen président de l'Assemblée nationale a reçu le message suivant du citoyen président de la République:

Monsieur le président, je vous prie d'annoncer à l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 64 de la Constitution, j'ai, par décret de ce jour, nommé:

M. Odilon-Barrot, représentant du peuple, ministre de la justice, chargé de présider le conseil des ministres, en l'absence du président de la République;

M. Drouyn de Lhuys, représentant du peuple, ministre des affaires étrangères;

M. Léon de Malleville, représentant du peuple, ministre de l'intérieur;

M. Rulhières, général de division, représentant du peuple, ministre de la guerre;

M. de Tracy, représentant du peuple, ministre de la marine et des colonies;

M. Falloux, représentant du peuple, ministre de l'instruction publique et des cultes;

M. Léon Faucher, représentant du peuple, ministre des travaux publics;

M. Bixio, vice-président de l'Assemblée nationale, ministre de l'Agriculture et du commerce;

M. Passy (Hippolyte), membre de l'Institut, ministre des finances.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour contre-seing:

ODILON-BARROT, ministre de la justice.

Discours Louis-Napoléon Bonaparte.

Après avoir prêté le serment exigé par la Constitution, le citoyen Bonaparte a prononcé le discours suivant:

« Citoyens représentants,

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter dictent ma conduite future. Dévoué à la République et à la Constitution, je verrais des ennemis dans tous ceux qui tenteraient de changer ce que le peuple français a établi.

« Vous le comprenez, citoyens représentants, entre vous et moi, il ne peut y avoir de dissentiment sérieux. En recevant le pouvoir de vos mains et au nom du peuple français, vous comprenez que mon plus grand désir doit être, avant tout, de travailler à la consolidation de la République et de faire triompher les principes d'ordre et de sécurité qui doivent en être les bases.

« Avec la paix et l'ordre, j'en ai la ferme conviction, nous conjurerons tous les dangers qui peuvent menacer l'édifice que vous avez si courageusement élevé. Les hommes que j'ai appelés à former la nouvelle administration ont été choisis par moi parmi les plus capables, et je suis bien persuadé que, bien qu'ils puissent être de différentes opinions, leur plus ferme désir est de travailler officiellement au bonheur de la nation.

« Avant de terminer, citoyens représentants, je dois remercier le pouvoir qui sort. Plus que tout autre, j'ai à le féliciter de

son dévouement et des sympathies nombreuses qu'il a rencontrées parmi vous. (Très-bien.)

« En particulier, je dois surtout dire au général Cavaignac que sa conduite digne et ferme a été au-dessus de tout éloge, et que c'est avec orgueil que je reçois le pouvoir de ses mains.

« En descendant de la tribune, laissez-moi croire, citoyens représentants, que votre concours me sera acquis, et qu'avec lui nous fonderons un gouvernement juste et ferme qui, sans être réactionnaire ni utopique, assurera l'avenir de la République (très bien!), et que si nous ne pouvons faire de grandes choses, au moins, par nos loyales intentions et notre conduite, nous ferons le bien et le bonheur du peuple qui nous a nommés. »

Le citoyen Bonaparte, en descendant de la tribune, a serré cordialement la main du général Cavaignac, ce qui a excité les applaudissements de l'Assemblée, qui n'a interrompu ce discours que par des marques nombreuses d'approbation.

La République et Napoléon.

Il y a deux mots qui résument en eux les plus grandes gloires des temps modernes: République et Napoléon.

La République, c'est cette lutte gigantesque et sublime, non pas de la France entière, mais de la France réduite à vingt-huit départements contre l'ennemi du dehors et les conspirations de dedans; la République, c'est cette Convention de glorieuse et immortelle mémoire, terrassant l'Anglais à Toulon, le fédéralisme à Bordeaux, la chouannerie en Vendée et le royalisme à Lyon, pendant que quatorze armées de volontaires, sans souliers et sans pain, repoussaient, des Pyrénées à la Meuse, l'Europe coalisée contre la France.

Napoléon, c'est le soldat parvenu, déjouant, avec son génie populaire, toutes les vieilles ruses d'une diplomatie surannée, et découpant de la pointe de son épée une nouvelle carte des états européens.

Ces deux noms, ces deux gloires retombent aujourd'hui comme un double fardeau, comme une double tache sur la tête d'un seul homme.

La France est redevenue républicaine, et elle vient de remettre ses destinées entre les mains d'un Napoléon.

Nos débats intérieurs, l'immense importance du problème social qui s'agit au sein d'une société nouvelle, nous ont trop fait perdre de vue la gravité des questions extérieures. On s'est préoccupé beaucoup de la ligne que suivrait, à Paris, l'héritier du puissant organisateur auquel on doit le Code et le système administratif qui nous régit encore; on s'est permis peu de suppositions encore sur le rôle que voudra prendre au-delà des frontières le neveu du vainqueur de Wagram, d'Austerlitz et d'Iéna.

Certes, nous sommes loin de vouloir oublier que le temps n'est plus, où la volonté d'un homme pouvait décider du sort de notre pays. Toute initiative doit venir de l'Assemblée, et c'est dans ses opinions, légitimement constatées, que le président devra puiser les inspirations de sa diplomatie. Mais à côté

Feuilleton du Peuple Souverain.

UNE SINGULIÈRE HISTOIRE.

IV.

Ernest se promenait à grands pas dans l'une des plus sombres allées du parc.

Il avait fait pendant la nuit trois lieues à pied pour revoir encore une fois sa chambre d'artiste et embrasser la vieille paysanne qui le nommait son fils. Il entra dans son atelier par la fenêtre, puis il ouvrit doucement la porte de la pièce où couchait sa seconde mère. Elle dormait. Le jeune homme ne voulut pas interrompre son sommeil. Il écrivit une lettre, qu'il laissa sur un guéridon placé près du lit.

Des fleurs mouillées étaient suspendus au mur de sa chambre de travail; il en ôta un bouton, prit ensuite sous son bras une boîte de noyer contenant des pistolets, et sortit par la fenêtre, comme il était entré.

L'artiste, depuis deux grandes heures, se trouvait de retour et s'impatientait du retard de son adversaire.

Enfin il l'aperçut et marcha droit à lui. Tous les deux avaient gardé le secret de leur querelle, et le rival d'Ernest parut même avoir l'intention de rendre la rencontre plus facile, en priant son oncle d'organiser une chasse avant de quitter les charmants alentours de Sèvres pour les brouillards de Londres.

Mais cette conduite cachait une arrière-pensée de trahison.

Voulant accuser le secrétaire de séduire sa cousine, et n'ayant pas de preuves suffisantes, il espérait que la chasse fournirait aux amants l'occasion de se rencontrer. Bientôt, en effet, il eut la certitude qu'un rendez-vous aurait lieu.

Le soir précédent, il avait surpris Rosine glissant un billet dans la main de l'artiste.

Grâce à la générosité de milord, le neveu se redressait fièrement sous un superbe habit de chasse et portait sur l'épaule un fusil de Lepage.

— M'expliquerez-vous, lui dit Ernest, pourquoi vous n'êtes pas à l'heure convenue au lieu du rendez-vous? Quo signifie ce manque de parole?

— Ah! ma foi, mon cher, toutes réflexions faites, je ne suis plus décidé à me battre. Ce serait une sottise de ma part... la partie n'est pas égale.

Ernest alla se poster en face de lui.

Croisant ensuite les bras et le toisant des pieds à la tête, il lui dit d'une voix méprisante:

— Je ne suis pas d'humeur à supporter de nouvelles insolences..... sachez-le bien, Monsieur!

— Pardon, fit le neveu, se rappelant le soufflet de la veille et reculant devant les yeux irrités de son adversaire... je ne puis rester davantage... il faut que j'aille rejoindre la chasse.

Vous vous battez, Monsieur! vous vous battez à l'instant même... sans bouger de l'endroit où vous êtes!

— Impossible... d'honneur, c'est impossible.

— Ecoutez, dit Ernest, dont la voix tremblait de rage: hier, j'ai cru devoir vous donner l'explication franche et loyale de mes sentiments pour votre cousine. Je vous ai fait l'aveu des espérances que j'avais conçues et que votre arrivée est venue détruire. Ce n'était pas, je vous prie de le croire, dans le but d'exciter votre pitié... Je voulais vous prévenir que j'allais combattre ces sentiments, briser ces espérances, fuir ces lieux où milord désirait me fixer près de lui, pour reconnaître un service que vous n'aviez pas voulu rendre! A ces aveux que l'honneur me dictait, vous répondîtes par la grossièreté et l'injure. Or, j'ai fait taire vos paroles outrageantes, en imprimant sur votre joue un affront qui veut du sang... Vous battez-vous enfin, Monsieur?

— Pas plus que tout à l'heure.

— Mais, que faut-il donc te faire, misérable?

Ernest s'élançait pour le broyer sous ses talons, mais l'autre recula de trois pas et le coucha rapidement en joue.

— N'approchez pas, ou vous êtes mort.

— Lâche! voilà ma poitrine: assassine-moi!

— Dame! en allant de ce train-là, vous m'y forcerez... Que diable, si vous êtes vif, je ne suis pas endurant! je ne veux pas me battre... Merci!

D'abord, je ne connais pas l'épée, encore moins le pistolet.

— Qu'à cela ne tienne! Nous ne chargerons qu'une arme, et nous tirerons à bout portant... Il faut que l'un de nous deux meure.

— Excusez!... c'est affaire à vous. Encore une fois, merci! Je vous ai dit des injures, vous m'avez donné un soufflet; nous sommes quittes.

— Oh! dit Ernest, vous devez être plus qu'un lâche!

— D'accord... Mais, si j'étais assez fou pour accepter votre proposi-

tion, qu'en résulterait-il? qu'en de nous deux décéderait... Or, je ne tiens pas beaucoup à filer mon nez pour le quart d'heure, attendu que... suffit! Après tout, ce n'est pas ma faute si je suis le cousin de la jeune fille, moi! Supposez à présent que je vous insinue une balle dans l'abdomen ou dans les lieux circonvoisins... Voulez-vous me dire qui prendrait votre place au rendez-vous de tout à l'heure?

Ernest bondit comme s'il eût marché sur une vipère.

— Il sait qu'Hannah doit venir, mon Dieu! se dit-il à lui-même avec désespoir.

— Ainsi, vous le voyez, je suis meilleur enfant que je n'en ai l'air. Faites des lamentations pendant une heure ou deux à ma cousine, je trouve cela très-naturel... Au revoir et sans sancune!

— Oh! dit l'artiste en tombant au pied d'un arbre, il y a de quoi devenir fou.

Dès le commencement de la chasse, le noble fiancé d'Hannah, laissant milord dépister le chevreuil avec la meute, s'était mis en embuscade sous les fenêtres de la jeune fille. Bientôt il la vit sortir en amazone et s'élançer sur un cheval bai qu'elle fit partir au galop.

Son cousin la suivit, courant à perdre haleine, et prenant soin de cacher cet espionnage à la faveur des taillis.

Il l'aperçut enfin qui descendait de cheval et se dirigeait vers une pépinière soigneusement fermée d'une haie vive et attenante à la maison du garde-chasse.

Connaissant désormais le lieu du rendez-vous, il était venu trouver Ernest dans l'intention de refuser nettement le duel. Puis le traître s'était empressé d'aller avertir milord, persuadé que le secrétaire ne tarderait pas à rejoindre Hannah.

Les révélations du dandy trouvèrent Marchestall incrédule.

Mais, ébranlé bientôt par la vraisemblance des détails qu'on lui donnait, et se rappelant, en outre, l'ébranouissement de la veille, il suivit son neveu d'un air sombre.

— En vérité, milord, pour ne vous être pas aperçu de l'amour de miss Hannah et de votre secrétaire, il faut que vous soyez aveugle.

— Aveugle!... Vous vous écarter, Monsieur, du respect que vous devez à votre oncle, à un membre de la chambre haute, un pair de la Grande-Bretagne... Votre éducation laisse beaucoup à désirer.

— Mille pardon... Mais cette intrigue était si claire...

Ernest de Minceport.

(La suite à un prochain numéro.)

de ce principe de notre Constitution qui doit sortir triomphant de toute embûche réactionnaire, de toute tendance usurpatrice, il est permis d'envisager et de prévoir quelle influence devra exercer sur les cabinets étrangers l'apparition du nom de Napoléon, mêlé une fois encore à un remaniement des frontières ou à un nouveau partage des nations.

Il a été question d'une certaine intimité qui existerait entre l'empereur de Russie et le citoyen Bonaparte; nous n'avons pas à nous initier aux relations personnelles de l'individu; comme président, ses amitiés ou ses haines doivent être celles de la France, et son premier devoir est de briser toutes relations qui seraient contraires aux intérêts, à la dignité et aux sympathies même du pays, qui vient de lui donner un si éclatant témoignage de confiance.

Quoique cinquante ans se soient écoulés, la question est encore ce qu'elle était en 93. Deux principes sont en présence: le principe démocratique, représenté par la France républicaine, et le principe monarchique, modifié dans certains Etats, ébranlé dans d'autres, mais soutenu sur ses deux pivots invincibles, l'or de l'Angleterre et les hordes barbares de l'autocrate du Nord; la lutte est là, aujourd'hui encore, tout aussi vivace, tout aussi imminente qu'au jour où les Prussiens étaient en Champagne et Souwarowf sur les montagnes de Zurich. Si les cabinets de Vienne et de Berlin sont entre les mains du czar de Russie et de l'aristocratie anglaise des instruments moins puissants et moins dociles qu'autrefois; si l'ennemi est encore loin de nos frontières, tenons compte aussi de cet énervement moral qui nous fait si peu pareils à nos pères, et reconnaissons que, malgré le progrès du temps et la propagation des idées révolutionnaires, la partie est moins inégale qu'elle ne peut le paraître à des regards imprévoyants ou trop favorablement prévenus.

Nous ne doutons ni de la fortune de la France ni du triomphe des idées sociales, mais toute illusion serait fatale; il ne faut pas que les générations futures puissent reprocher un jour, à notre imprévoyance ou à notre pusillanimité, la prolongation de luttes et de bouleversements auxquels il ne tiendrait qu'à nous de mettre un terme.

Examinons donc avec conscience et attention sur quels points, dans l'état actuel des choses en Europe, le président de la République française devra chercher appui et soutien, de quels côtés devront se diriger ses défiances ou ses attaques.

La prétendue prospérité de l'industrie anglaise.

Nos lecteurs n'auront pas encore oublié sans doute ce que que l'on n'a cessé pendant dix mois de leur répéter sur tous les tons, à savoir, que la stagnation des affaires en France était une source de prospérité pour l'Angleterre. Oui, disait-on, pendant que nos ateliers sont déserts, pendant que le commerce languit, souffre et se meurt des suites d'une crise amenée par la Révolution; pendant que les clubs s'agitent, démoralisent le peuple au moyen de leurs utopiques théories sur l'iniquité de l'exploitation de l'homme par l'homme; pendant que nous mourons de faim et que nous sommes plongés dans le marasme de l'anarchie, l'Angleterre profite de nos discordes civiles, elle fleurit, son commerce a pris à nos dépens un développement inattendu et inaccoutumé!

Veut-on maintenant savoir la vérité toute entière sur cette prétendue prospérité du commerce anglais? Eh bien! la voici: Le gouvernement britannique vient de publier, comme d'habitude, le relevé trimestriel de ses recettes et dépenses, et il résulte de ce document, que nous avons sous les yeux, que les droits de douane ont produit en Angleterre quatre-vingts millions de moins que dans les années précédentes! On voit par là toute la fausseté des allégations des ennemis de la République et quelle foi on doit ajouter à leurs paroles. L'industrie lyonnaise tendait à s'expatrier, toutes les soies brutes passaient à l'étranger, en Angleterre surtout! Et voilà que le gouvernement de ce pays vient nous prouver lui-même que nos exportations ont été moins fortes qu'en temps ordinaire!

Non, l'industrie n'abandonnera pas sa vraie patrie; la seule cause du malaise qui s'est fait sentir depuis la révolution de Février, réside tout entière dans le mauvais vouloir des détenteurs de fonds et dans les embarras financiers que nous a légués la monarchie en expirant. Il ne faut pas se le dissimuler, depuis plusieurs années, les affaires languissaient; les dépenses toujours croissantes de l'Etat, les emprunts onéreux qu'il était obligé de contracter, les spéculations sur les chemins de fer, absorbaient tous les capitaux qui, en d'autres moments, se seraient placés dans le commerce. Le moment d'une crise était arrivé; notre révolution a pu l'avancer de quelques jours, mais elle était inévitable, non-seulement en France, mais à l'étranger, partout où la manie des jeux de bourse et des opérations chanceuses s'était emparée des esprits.

Qu'on ne s'y trompe pas, la France, pays éminemment productif, est toujours le pays des ressources; sa fécondité la met à l'abri des catastrophes dont l'Angleterre est chaque jour menacée. La puissance de la France est réelle, puisqu'elle réside dans les productions même de son sol, tandis que l'Angleterre n'a qu'une vie, une prospérité factices, et qu'elle est à chaque instant exposée à une chute dont elle ne pourrait jamais se relever. Fermez à ce pays le marché européen, empêchez l'écoulement de ses produits, et il tombe dans la plus affreuse pénurie, son territoire ne pouvant suffire à la subsistance des habitants, même pendant quelques mois.

Out, la France est la nation la plus favorisée de l'Europe, son plus grand commerce se fait dans le pays même; elle produit et consomme. La richesse du sol est la véritable base des opérations commerciales, celle-là ne peut jamais faire défaut. Il aurait donc suffi d'un peu de bonne volonté pour continuer les affaires après les journées de Février; mais on voulait se venger des révolutionnaires, on était du reste bien aise de saisir l'occasion qui se présentait de suspendre les opérations qui, par l'incurie des hommes d'Etat de la monarchie, étaient devenues improductives.

Aujourd'hui, le besoin d'affaires se fait généralement sentir;

les capitans, longtemps cachés à dessein, se remontent; d'un autre côté, les magasins sont épuisés et doivent être remplis au plus tôt.

Il est donc à peu près certain que d'ici à peu de jours les ateliers fonctionneront tous. Et que l'on ne vienne pas nous dire que c'est parce que nous sommes sortis du provisoire; que nous devons à la nomination du président les avantages qui résulteront de la reprise des affaires industrielles; que la confiance renaissant, on s'est décidé à garder en France les matières premières, que sans cela on eut expédiées à l'étranger!

Toutes ces assertions ne sont que mensongères; nous l'avons démontré jusqu'à l'évidence; la France ne doit la prospérité de son industrie qu'à sa propre consommation; c'est sur le marché intérieur que s'écoulent les cinq sixièmes de ses produits, les affaires avec l'étranger ne sont que d'une importance secondaire, et si l'on ne doit pas les négliger, s'il n'est pas d'une sage politique d'en faire peu de cas, convenons, néanmoins, que l'on pourrait facilement s'en passer sans que, pour cela, tout ne pût aller le mieux du monde.

La Préface de la Présidence.

On nous écrit de Paris:

« Je peux vous envoyer quelques détails assez curieux et tout-à-fait inédits sur les petites intrigues qui servent aujourd'hui de préface à la présidence.

« L'autre jour, par exemple, le citoyen Louis Bonaparte, en compagnie des personnages que l'on désigne comme ses futurs ministres, a été dîner chez le ci-devant baron de Rothschild. Ce banquier, qu'on avait vu fort assis au auprès du général Cavaignac dans les jours de sa toute-puissance, n'a même pas attendu que l'ancien soleil fût couché pour lui tourner le dos et saluer celui qui se lève.

« Le repas, comme vous pouvez le croire, a été des plus brillants. C'était à qui prodiguerait au prince les flatteries et les compliments.

« On s'était égayé, pendant le dîner, par des plaisanteries plus ou moins dirigées contre la République ou contre quelques-uns de ses plus chauds partisans. Au dessert, un convive voulut aller plus loin et fit une allusion assez directe à la nécessité de rétablir un pouvoir qu'on persiste à appeler stable, parce qu'il est à vie ou héréditaire, sans se donner la peine de remarquer que le changement des personnes ne correspond en aucune façon à l'instabilité des choses.

« Cela est si vrai, que, depuis soixante ans, on n'a pas vu en Amérique un seul président renversé par la violence, tandis que dans le même espace de temps, quatre monarchies, — absolue, — tempérée, — militaire, constitutionnelle, — se sont écroulées en France et beaucoup d'autres ont été ébranlées ou anéanties en Europe.

« Pour en revenir au dîner du ci-devant baron, il est juste de constater que le futur président a fait un assez mauvais accueil à cette saillie.

« Je ne crois pas, en effet, qu'en ce moment le citoyen Louis Bonaparte méritât aucune atteinte à la constitution. Je n'ai qu'une confiance très-limitée dans ses lumières et dans sa capacité, mais on lui accorde généralement du bon sens, et cela suffit pour lui montrer toute la profondeur de l'abîme où quelques amis imprudents voudraient l'entraîner.

« Ces amitiés imprévoyantes ne sont cependant pas les seuls écueils que Louis Bonaparte devra éviter s'il veut épargner à la France et à lui-même de cruelles épreuves. Ainsi, à côté des fougues, il y a les exigences de l'amitié. Il s'agit d'ouvrir la curée à des appétits affamés par une longue abstinence. Sous ce rapport, on peut s'attendre à des scandales de plus d'un genre. Je n'en citerai qu'un, entre beaucoup que je connais.

« Il y a, à Londres, un gentleman qui fut célèbre par son élégance et ses prodigalités, du temps de la Restauration. Mais d'intraitables créanciers obligèrent le gentilhomme à s'expatrier et à aller porter à Londres ses chapeaux et ses pantalons si renommés dans le beau monde. Bientôt, on ne parla plus, à Londres, que du comte Dorset; car c'est de lui qu'il est ici question. Des intrigues assez nombreuses, un mariage, entouré et suivi de complications extraordinaires, assurèrent sa célébrité. Mais des créanciers, véritables anglais cette fois, se liguerent encore pour le malheur du noble seigneur, et comme, à Londres, le domicile des débiteurs est inviolable pour les recors, le comte, poursuivi, resta trois années entières sans mettre le pied dehors. Pendant ce temps, le noble débiteur, failli civil, s'occupait de peinture et de sculpture. Il fit quelques manières de tableaux et de statuettes qui furent très admirées dans le monde des lords et des ladies.

« Eh bien! ce comte, dernier débris de cette noblesse dégradée et éhontée qui faisait état, avant 89, de rosser et de voler les créanciers assez crédules pour avoir confiance en elle, cet ex-beau de la Restauration, cet ex-lion britannique, ce débiteur deux fois insolvable, à Paris et à Londres, ce M. Dorset, enfin, est l'ami intime. *Valter ego*, le jumeau siamois du citoyen Louis Bonaparte. Il va falloir nécessairement le caser, et l'on y songe sérieusement.

« On a parlé des beaux-arts, dont la direction est aujourd'hui entre les mains du citoyen Charles Blanc. Une fois le ci-devant comte installé, on verra reparaître une foule de gentilshommes ruinés et discrédités qui passaient leur vie à braver, à Londres, leurs créanciers de Paris, et à Paris ceux de Londres.

« Si les emplois secondaires mettent en mouvement de pareilles ambitions, on peut être assuré que les postes supérieurs ne sont pas l'objet de moindres démarches. La liste des trois candidats à la vice-présidence donne lieu surtout à un nombre infini de combinaisons. Il n'y a pas jusqu'au citoyen Marrast qui ne nourrisse l'espoir d'être présenté au choix de l'Assemblée nationale. Ce petit homme a donné tant de preuves de souplesse depuis le 24 février, que ce nouveau tour de force n'aurait pas de quoi nous surprendre beaucoup.

« En somme, les solliciteurs qui s'agitent autour du citoyen Louis Bonaparte sont de quatre sortes. D'abord ses anciens compagnons de plaisirs, à Londres; ensuite les vieux débris de la grande armée; puis les courtiers électoraux, depuis Girardin jusqu'à Victor Hugo et Crémieux. Enfin, les cavaignacquistes qui, ayant eu ce moment pour eux l'avantage de la possession, veulent la transformer en titre définitif.

« Voilà un coin de la préface de cette présidence, dont l'histoire doit faire suite, au dire de quelques-uns, à celle du Consulat et de l'Empire. Mauvais début!

Erreur ou mauvaise foi.

La proclamation de l'Empire n'a pas eu lieu comme certains bruits le faisaient pressentir: serait-ce refus du nouvel élu de la nation, ou bien nos zélés roués auraient-ils compris qu'ils jouaient trop gros jeu. Le *Constitutionnel*, ce vieillard débile, premier chef de parti des journaux réactionnaires, qui n'a pas le goût des aventures et qui ne veut pas se risquer au hasard, lui donne la leçon suivante:

« Pour que le président demeure fort, il faut qu'il reste attaché à la constitution d'où il est sorti, aux principes d'ordre qui ont présidé à sa naissance. Comme l'athlète de la Fable, il est invincible tant qu'il touche cette terre à laquelle il tient par son origine. La société est trop sage pour ne le pas comprendre. »

La Patrie qui ne le cède en rien au *Constitutionnel*, pour ses principes réactionnaires, s'exprime ainsi:

« Il a été question aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, de l'organisation d'une manifestation pour le jour de la proclamation du président de la République. Cette manifestation aurait pour but de demander la proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte comme empereur. Nous savons de source certaine que des mesures sont prises pour empêcher une pareille démonstration. »

Nous n'ajouterons qu'une seule réflexion aux notes qui précèdent, c'est qu'ils tombent dans une erreur qui pourra leur être fatale, ceux qui s'obstinent à voir dans l'immense majorité accordée au citoyen Bonaparte, une protestation contre la République. Non, il n'appartient à personne de pervertir le bon sens populaire au point de lui faire croire que le progrès, l'émancipation et le bonheur pour lui soient avec un autre régime, et de l'entraîner dans un acte qui ajournerait pour longtemps, peut-être, le règne de l'égalité sainte et de la véritable fraternité.

On lit dans la République:

« Nous avons parlé hier de la saisie de l'*Emancipateur de Cambrai* et de la *Gazette de France*. Nous concevons très-bien que le ministère se soit ému des attaques violentes dirigées par les deux feuilles légitimistes contre les principes de la révolution de Février; mais ce que nous ne saurions comprendre, c'est la recrudescence de rigueur qui, depuis quelques jours, se manifeste dans les régions du pouvoir contre les journaux qui ont toujours voulu le maintien et l'affermissement de la République. Les procès intentés presque simultanément aux gérants du *Peuple*, de la *République* et de la *Revolution* prouvent assez que les persécutions du parquet s'adressent moins aux défenseurs du passé qu'aux hommes qui appellent de leurs vœux un meilleur avenir.

« Les canons ont toujours été la dernière raison des oppresseurs contre les soulèvements populaires, et les cachots le suprême argument des privilégiés et des exploités politiques contre les soulèvements de l'intelligence. Mais étouffe-t-on la pensée?

« C'est la persécution qui a hâté les progrès du christianisme: *Sanguis martyrum, semen christianorum*. C'est aussi la persécution qui, chez nous, a rapidement popularisé toutes les idées utiles et fécondes.

« En déclarant la guerre à la philosophie du XVIII^e siècle, la royauté, les parlements et l'aristocratie ont précipité le développement de la crise révolutionnaire qui a modifié si profondément l'ancien ordre social.

« En lançant les foudres de leurs réquisitoires contre les écrivains politiques, les Bellard et les Marchangy ont voué leurs noms à l'exécration du peuple, et ont creusé l'abîme où s'est englouti le gouvernement de la Restauration.

« Le zèle compromettant des Jefferys et des Laubardemont du dernier règne ont rallié contre Louis Philippe toutes les forces de l'opposition.

« Un ministre du régime déchu, un homme qui n'est pas suspect d'un amour excessif pour la presse, le citoyen Villemain, l'a appelée la plus vitale de nos libertés. Le ministère actuel serait-il moins libéral que l'ancien serviteur de Louis-Philippe? ou bien prétend-il, à la veille de sa retraite, donner de nouveaux gages à la réaction et mériter ses bonnes grâces? On pourrait le croire en voyant avec quel acharnement il poursuit les organes de la démocratie.

« Le jury a déjà protesté par de nombreux acquittements contre ces déplorables tendances. Il prouvera de plus en plus qu'il sait faire une distinction entre les journaux qui travaillent ouvertement à détruire la République et ceux qui la veulent grande, généreuse, amie de l'ordre, protectrice de tous les droits et de tous les intérêts. »

Banquet des étudiants.

Le 19 décembre a eu lieu, à la barrière du Maine, un banquet des étudiants français et étrangers. L'intimité la plus cordiale n'a cessé de régner dans cette réunion, à laquelle assistaient les citoyens Pierre Leroux, Proudhon, Greppo, les poètes ouvriers Pierre Dupont et Lachambaudie.

Le citoyen Dupont a chanté une de ses poésies inédites, la *Chanson de la Faim*, dont le refrain: *Il faut du pain, il faut du pain! c'est le cri de la nature!* a excité les plus vifs transports.

L'étudiant Lemoigne avait mis sur le couvert de chaque convive sa belle poésie: *La Patrie en danger!*

Le citoyen Proudhon a parlé sur la nécessité d'une alliance entre les ouvriers et les étudiants; le citoyen Pierre Leroux, de l'urgence de s'unir sous le drapeau de la raison et de l'amour. Dans un autre discours, le citoyen Pierre Leroux a expliqué la nécessité d'une alliance franco-allemande, d'une alliance du peuple de Luther avec le peuple de la Convention.

Le président de la réunion allemande-parisienne, le citoyen Maurice Hess, a annoncé le règne prochain du socialisme des deux côtés du Rhin, d'où suivrait la fraternité éternelle des deux nations. Les démocrates socialistes français et allemands sont déjà frères.

Rosalis, légionnaire académique de Vienne, a fait ressortir les avantages de l'union des étudiants des deux pays.

Brattiano, membre du gouvernement provisoire de la Valachie, a porté un toast à la République universelle, à l'alliance de la Valachie et de la France.

Plusieurs autres orateurs anglais, français, espagnols et allemands, ont ainsi porté des toasts empreints des sentiments les plus démocratiques.

Nous ne devons pas oublier de parler des citoyens garçons cuisiniers associés qui ont desservi les convives dans le local, siège de leur association.

Eux aussi ont pris leur part à cette communion fraternelle

Il était aisé de les voir, tout en faisant, avec un affectueux empressement, leur service de table, participer à toutes les émotions intellectuelles de leurs hôtes.

Cette fête s'est terminée au milieu du plus grand ordre, laissant dans tous les cœurs une joie pure et les aspirations les plus généreuses vers l'avenir.

GUERRE DE HONGRIE.

Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point nous devons ajouter foi à l'incroyable nouvelle donnée par la feuille constitutionnelle de la Bohême, concernant l'élévation de Kossuth au trône de Hongrie. La nation hongroise est, il est vrai, peu dynastique de sa nature; mais jusqu'ici il faut l'avouer, elle s'est montrée plus monarchique que républicaine. Il ne serait pas impossible que la majorité du peuple hongrois voie dans Louis Kossuth un nouveau Mathias Corvin. Dans tous les cas, il en serait de la royauté de Louis IV comme de celle que Kobalitzs s'est arrogée, dit-on, dans la Bukovine. Le pouvoir de ces deux compétiteurs de François-Joseph n'est pas moins empreint de socialisme que celui du chef anabaptiste Munzer. En un mot, Kossuth et Kobalitzs sont plutôt des dictateurs communistes que des rois. L'Europe orientale, avec ses cent peuples divers, est un pays aussi merveilleux que celui des Mille et une Nuits; qui s'est ce qui en sortira.

Les nouvelles du théâtre de la guerre commencent à devenir sérieuses.

Le général Bem a été nommé commandant en chef de toute l'artillerie hongroise et de toutes les fortifications de la rive gauche du Danube.

Le général Schlick, venant de la Galicie, a déjà pénétré jusqu'à Bartfeld. Les troupes entrent aussi de l'archiduché dans le pays. Les avant-postes du premier corps d'armée aux ordres de Jellachich ont franchi la frontière. Les troupes impériales se sont emparées de Neusiedl et de Parendorf, endroits situés dans la plaine; elles avaient aussi pris d'assaut les retranchements de Mittoze, mais à peine s'y étaient-elles fortifiées, que les Hongrois ont reparu en force, leur ont tué beaucoup de monde et fait prisonniers le reste de ceux qui occupaient ces retranchements.

Tous les jours des voitures de blessés arrivent aux ambulances, dix-sept officiers blessés sont déjà arrivés à Vienne.

Dans la Transylvanie, la guerre se poursuit avec toutes ses horreurs; plus de cent villages ont été réduits en cendres, plusieurs ecclésiastiques ont été pendus, et dix mille citoyens Roumains ont déjà perdu la vie dans cette funeste lutte des nationalités.

Quant à la nouvelle de l'entrée des Russes à Constadt, en Transylvanie, au nombre de trois bataillons d'infanterie, une division de Cosaques et 12 canons, elle rencontre beaucoup d'incrédulité.

L'attitude de la Russie dépendra nécessairement beaucoup de celle de la Turquie, qui paraît de plus en plus disposée à soutenir la nation roumaine contre le czar, et peut-être aussi les Serbes du Banat contre l'empereur d'Autriche. Si la Waïvodie serbe prenait parti, comme on l'a dit, pour les Madgyars, elle pourrait entraîner avec elle contre l'Autriche toute la Slavie méridionale.

La Waïvodie serbe se compose d'une partie de la Sirmée, du district frontière de Peterwardin, d'une partie du Banat, du district des Tschaiques et de cinq comitats hongrois, en tout 900 milles carrés, comprenant deux millions d'habitants, dont un tiers Slaves, et les autres Roumains en majorité.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SALLE DES PAS-PERDUS.

Une foule immense a stationné toute la matinée autour de l'hôtel du président, à l'Élysée-National. Hier soir, le citoyen Bonaparte avait reçu plusieurs de ses amis particuliers et beaucoup de visiteurs non officiels. On a remarqué que les braves gens qui s'affublaient de ces costumes surannés empruntés à la vieille défroque de l'empire, n'étaient pas reçus dans l'hôtel. Le conseil des ministres s'est déjà rassemblé sous la présidence du citoyen Bonaparte. Les réunions auront lieu à l'Élysée-National, ou au ministère de la justice, quand le président ne pourra y assister. Le citoyen Malleville avait été installé dès hier soir à l'intérieur. Ses collègues ne l'ont été que ce matin.

Le comité du travail a entendu le rapport de la sous-commission qui a coordonné les différents projets relatifs aux associations de secours mutuels pour le cas de maladie ou de blessures; ces projets ont été présentés par plusieurs membres du comité. Après quelques observations des citoyens Vogué, Ferrouillat, Verzac, Tillancourt, Guair, membres du comité, et du citoyen Oliude-Rodrigue entendu dans le sein de la réunion, la discussion générale a été close.

Le citoyen Liechtenberger a été nommé président, et le citoyen Grévy, secrétaire de la commission chargée de préparer la loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique.

Actes Officiels.

Par arrêté du président de la République, le citoyen Berger, représentant du peuple, maire du 2^e arrondissement de Paris, est nommé préfet du département de la Seine.

Le président de la République arrête :

Art. 1^{er}. Les troupes de ligne de toutes armes, en garnison tant à Paris que dans les autres places de la 1^{re} division militaire, sont placées sous les ordres du général Chagnarnier, qui conservera le commandement des gardes nationales de la Seine, auquel il réunira en outre celui de la garde nationale mobile. Il prendra le titre de commandant en chef des gardes nationales de la Seine et des troupes de la 1^{re} division militaire.

Art. 2. Les troupes auront un état-major particulier, indépendant de ceux des gardes nationales de la Seine et de la garde nationale mobile. Il sera composé ainsi qu'il suit : un colonel chef d'état-major, deux chefs d'escadron, quatre capitaines.

Art. 3. Le commandant en chef des troupes stationnées dans la 1^{re} division militaire pourra ordonner, dans l'étendue de son commandement, tous les mouvements de troupes et de matériel, ainsi que toutes distributions de vivres et de munitions qu'il jugera nécessaires, à condition que ces déplacements ne se prolongeront pas au-delà de vingt-quatre heures. Il en rendra compte immédiatement au ministre de la guerre.

Art. 4. Le général commandant la 1^{re} division militaire conservera les attributions qui lui sont dévolues par la législation en vigueur; mais il relèvera du commandant en chef pour tout ce qui concerne le mouvement des troupes et le personnel.

Par arrêté du président de la République en date du 20 décembre 1848, le maréchal Bugeaud, représentant du peuple, est nommé commandant en chef de l'armée des Alpes.

BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE.

Les gros financiers, meneurs du marché, ayant atteint leur but et fait racheter à leur profit unique toutes les rentes vendues, ne croient pas nécessaire de faire de gros escomptes, on ne lève aujourd'hui que cinq mille francs de rentes.

On veut saluer le nouveau président par de la hausse à 77 50, mais il arrive des ventes considérables des compagnies d'assurances, qui déprécient les cours. Le 5 0/0 laisse à 76 10, pour finir à 76 25. C'est une baisse de 60 c.

Le Trois, de 46 75, débute à 47 50, descend à 45 25, et ferme à 45 50; différence sur hier, en baisse 1 fr. 25.

La Banque de France, de 1,705 s'élève à 1,780, pour clore, avec 15 fr. de bénéfice, à 1,730.

Les chemins de fer sont en hausse. Orléans gagne 8 fr. à 722 50. Avignon-Marseille est en hausse de 5 fr. à 190. Le Nord s'élève de 383 à 390.

La Bourse semble fort mauvaise, et les petits acheteurs au comptant s'en allaient la larme à l'œil.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 21 décembre 1848.

On assure que le quartier-général du commandant en chef de l'armée des Alpes sera fixé à Bourges. On conçoit déjà que le gouvernement n'est pas fâché de concentrer sur Paris la plus grande masse possible de troupes.

— Quelles sont donc les intentions du gouvernement nouveau qu'il confie à un seul homme toutes les forces militaires de Paris, car jamais, à aucune époque, aucun homme n'aura eu plus grande influence de commandement. Peut-être n'y a-t-il dans cette résolution qu'un intérêt d'économie, mais ce n'est pas moins un motif d'alarmes, de défiance, d'inquiétude; il doit importer de ne pas inaugurer le gouvernement par la peur, mais par la confiance.

— Il reste à pourvoir à trois fonctions importantes à Paris; la première présidence de la cour d'appel de Paris, celle de procureur général près la même cour et celle de directeur des postes. On parle du citoyen Baroche comme procureur général, peut-être en raison de l'hostilité qu'il a montrée pour le général Cavaignac; la première présidence de la cour d'appel échappera au citoyen Abattucci, par le même motif qu'elle n'a pas été donnée au citoyen Bothmont. Quant à la direction des postes, nul choix n'est encore fait.

— Le citoyen Girardin publie aujourd'hui la brochure qu'il avait fait remettre, il y a deux jours, aux représentants de la Montagne; il revient à son idée fixe d'une révolution administrative pour la création de ministres seulement escortés de nombreux directeurs généraux.

— On assure que l'une des premières propositions du gouvernement sera la demande pour le général Cavaignac, à l'Assemblée nationale, du grade de maréchal de France, à titre de récompense nationale, car le cadre des maréchaux étant au complet, il ne peut être pourvu à aucune nomination par le président de la République.

Quant à celui-ci, il se réserve, dit-on, après la sanction de l'Assemblée de lui conférer le grand cordon de la Légion d'Honneur qui lui est évidemment réservé à la fin de sa présidence, dans le cas où elle aura été utile à la République, et dans le cas où il remettrait intact, à son successeur, le dépôt qui lui est confié.

— Les adversaires de l'Assemblée nationale actuelle ont été assez péniblement atteints dans leurs prétentions de dissolution, lorsque le nouveau cabinet, par l'organe du président de la République, a déclaré qu'il ne saurait y avoir de véritables dissentiments entre les deux pouvoirs issus du suffrage universel, puisque leurs volontés et leurs desirs doivent être les mêmes. Mais les républicains sincères n'ont pas entendu, sans une espèce d'amertume, cette phrase superflue et qui dissimule assez mal des espérances ambitieuses. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. Est-ce que le premier président de la République tendrait déjà à l'Empire de la même manière que son oncle et à l'aide d'une consécration pareille à celle qu'il a demandée au suffrage universel? Nous regrettons de le dire, cette tendance semble résulter de ces expressions étranges. Mais il faut que le premier magistrat de la République soit bien convaincu, qu'en agissant comme l'a fait son oncle, ce serait le signal d'une guerre civile. Car, d'une part, le peuple ne renoncera jamais à sa souveraineté, et, d'un autre côté, les prétendants de toutes couleurs n'hésiteraient pas à se mettre en travers d'une ambition qui tendrait à s'introniser à leur préjudice. Que le président de la majorité y prenne garde, qu'il conserve fidèlement son dépôt républicain, et la France l'aidera plus pour ce désintéressement qu'elle n'obtiendrait d'une restauration quelconque. Il ne faut pas se méprendre, en effet, sur la partie du régime républicain; à chances inférieures ou plutôt à résultats inégaux, il est plus complet, plus parfait que le régime monarchique avec ses privilèges et ses exclusions. Il ne sera donc pas étonnant que, même avec toutes les espérances de la légalité, la nouvelle monarchie suscite les plus violents orages.

— Il paraîtrait que le citoyen de Falloux a mis pour condition de son entrée au ministère, la présentation d'un projet de loi sur la liberté de l'enseignement.

— La notification officielle de la proclamation du président de la République, a été faite hier, par des courriers expédiés, dans toutes les directions, aux représentants de la France à l'étranger.

— On parle de la présentation pour cette semaine, à l'Assemblée nationale, du décret d'amnistie, mais les dispositions en sont complètement inconnues.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 19 décembre.

Après le rapport du citoyen Wildeck-Rousseau, le citoyen Bonaparte prête serment, et lit le discours que nous avons rapporté plus haut. La séance est levée à 5 heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 21 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN LACROSSE.

A deux heures, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée est agitée. Nous remarquons le citoyen Cavaignac qui est allé s'asseoir à gauche, auprès du citoyen Sénard, ancien ministre de l'intérieur.

Le citoyen président donne lecture d'un message du citoyen président

de la République, qui annonce à l'Assemblée la formation du nouveau cabinet.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle un rapport de pétitions.

Le citoyen Odilon-Barrot entre en ce moment de l'air que nous lui connaissons en ses beaux jours.

Le citoyen Lamartine paraît peu à peu à l'horizon.

La chambre entend le rapport sur plusieurs pétitions.

La séance continue.

Chronique locale.

L'affaire du *Peuple Souverain*, qui devait être soumise au jury, ce matin, à neuf heures, a été renvoyée à deux heures après-midi.

— Dans le courant de ce mois, plusieurs détachements militaires, se rendant à diverses destinations, traverseront Bourg les jours ci-après :

Le 23, avec séjour le 24, un détachement du train des parcs venant de Toul, se rendant à Grenoble et à Moirans. Ce détachement est fort de 35 sous-officiers et soldats et 3 chevaux.

Le 25, un détachement d'artillerie, fort d'un officier, 49 sous-officiers et soldats et 27 chevaux, venant de Strasbourg, se rendant à Lyon et à Valence.

Le 26, un détachement d'ouvriers d'administration, fort d'un officier, 96 sous-officiers et soldats, venant de Langres et se rendant à Grenoble.

Un autre détachement du train des équipages, fort d'un officier, 124 sous-officiers et soldats, venant de Vernon et se rendant à Grenoble.

Et un détachement du train des parcs, fort de 56 sous-officiers et soldats et 6 chevaux, venant de Saverne et se rendant au Bourg-d'Oisans. (Journal de l'Ain.)

Lyon, le 21 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Dans une précédente lettre, j'ai entretenu vos lecteurs de l'association des ouvriers entre eux, pour avoir à meilleur marché les objets de première nécessité, au moyen d'une cotisation de 50 c. par mois, puis de 1 fr. et 1 fr. 50 c. à 2 fr.; mais il ne suffit pas de se réunir cinquante mille ou cent mille citoyens pour faire de l'association, il faut encore s'organiser pour en retirer tous les fruits.

Je crois donc que, pour opérer avec succès, la classe des travailleurs doit ne pas instituer des magasins de détail seulement à la Croix-Rousse, mais encore à la Guillotière, les Brotteaux et à Lyon, et pour cela faire, organiser un centre d'administration en ces deux premières communes, quatre à Lyon, dont un pour le nord, un pour le midi, un pour la partie ouest, St-Georges et St-Just; un autre pour les quartiers St-Jean, St-Paul et Pierre-Scize, et enfin un autre pour Vaise; lesquels centres administreraient, chacun en leur particulier, une association individuelle, et lesquelles associations auraient un centre commun d'inspection qui serait chargé de vérifier, de toutes ces associations, celles qui auraient le mieux fonctionné, et indiquerait, à celles qui auraient moins bien fait, ce qu'elles doivent faire. Ce centre d'inspection devrait également indiquer quelles nouvelles entreprises chaque association devrait faire, et aviser à la création de nouvelles associations. Par ce moyen, nul doute qu'aux associations qui auraient été instituées d'abord, pour avoir la vie à bon marché, viendraient se joindre d'autres commerciales en grand, puis industrielles, enfin agricoles, pour finir par se fondre en une association universelle.

Mais, pour atteindre ce but, il faut que les travailleurs se persuadent bien que la, et le seulement, est leur salut; il faut qu'ils choisissent convenablement les hommes qu'ils mettront à la tête de leurs associations et aient cette foi avec laquelle on transporte des montagnes. Auguste M.

Spectacles du 21 décembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

CÉLESTINS. — La Naise de St-Flour, v.; un Mari qui se dérange, v. JARDIN-D'HIVER. — Représentation extraordinaire de la troupe équestre de M. Soulier.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Suite et fin de la séance du 17 novembre 1848.

Présidence du citoyen REVELL, Maire.

Sur le second point, relatif aux sommes que la ville a à réclamer à l'Etat, à raison des dépenses occasionnées par les chantiers nationaux des Chartreux et de Fourvières, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon,

« Vu l'article 35 du budget supplémentaire proposé par le citoyen maire et l'exposé des motifs :

« Vu la délibération du conseil, en date du 22 juin 1848 :

« Vu l'arrêté pris par la commission du gouvernement dans le département du Rhône, le 2 mars dernier :

« Considérant qu'une somme de 333,867 fr. 95 c. a été avancée par la ville au gouvernement pour acquitter la dépense des chantiers nationaux établis à Fourvières et aux Chartreux :

« Considérant que ces chantiers nationaux ont été constitués sans l'intervention de l'autorité municipale, par le commissaire extraordinaire de la République, le citoyen Emmanuel Arago, sous la direction du citoyen Lehet, ingénieur civil; que ces travaux ont été entrepris, non dans l'intérêt particulier de la ville, mais dans un intérêt général d'ordre et de sécurité publique, qui rentrait exclusivement dans la limite des devoirs et des droits du gouvernement :

« Considérant que, si le commissaire de la République avait pensé d'abord qu'une partie de cette dépense pouvait être mise à la charge de la ville, il avait ensuite cédé aux justes observations du maire; il avait lui-même résolu la question en insérant, dans son arrêté du 2 mars, la disposition suivante : « Les travaux seront exécutés, soit aux frais de l'Etat, soit encore au moyen d'une souscription volontaire qui sera ouverte à cet effet. La caisse municipale de la ville de Lyon fera provisoirement les avances nécessaires pour le paiement des travaux. »

« Considérant que cet arrêté fixait invariablement la participation de la ville, qui devait consister exclusivement dans des avances provisoires, c'est-à-dire dont le remboursement devait être promptement effectué; que le commissaire de la République, agissant en vertu de son pouvoir illimité, représentait le gouvernement dont il avait reçu les instructions, dont il connaissait la pensée, dont il exécutait la volonté, qu'il engageait, par conséquent, d'une manière irrévocable :

« Considérant que les travaux de Fourvières et des Chartreux étaient d'ailleurs sans utilité matérielle pour la cité; qu'ils constituaient seulement un commencement d'exécution donné à un projet particulier qu'un ingénieur civil avait dressé au nom d'une compagnie de spéculateurs et que le génie militaire avait fortement appuyé; que, dans aucun cas, la ville ne doit prendre à sa charge des dépenses qui, à l'aide d'une spéculation privée, avait pour but principal de rallier entre eux les forts établis à la Croix-Rousse, à Fourvières et à St-Foy,

« Délibère : « Que la somme de 333,867 fr. 95 c., sera portée, suivant la proposition du citoyen maire, aux recettes du budget supplémentaire de 1849; que le

Le citoyen maire est invité à se pourvoir de nouveau auprès du gouvernement pour obtenir, dans le plus bref délai, le remboursement de cette somme.

Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848.
Sur le troisième point, concernant les sommes que la ville a à réclamer à l'Etat pour bons de subsistances fournis après Février aux ouvriers qui ne purent alors être employés dans les chantiers nationaux, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

Le conseil municipal de la ville de Lyon,
Vu les décrets des 26 février et 5 juillet 1848 ;
Vu le budget supplémentaire proposé par M. le maire, pour l'exercice de la présente année et l'exposé des motifs ;

Considérant que la dépense faite par la ville, depuis le mois de février jusqu'au 31 octobre, pour les bons de subsistances délivrés aux ouvriers sans travail, s'élève, en totalité, à 1,085,833 fr. 17 cent. ;

Considérant que cette dépense a été la conséquence forcée du principe proclamé par le décret du 26 février, qui avait garanti du travail à tous les citoyens ; qu'en effet, les ateliers nationaux établis autour de Lyon n'étant pas suffisants pour occuper les ouvriers qui accouraient des communes voisines et même des départements environnants, il a été nécessaire de venir en aide à cette population flottante et inoccupée, en lui distribuant des bons de subsistances ;

Considérant que cette dépense s'est reproduite lorsqu'après la dissolution des ateliers nationaux, le salaire a été remplacé par des secours en nature, suivant la disposition formelle du décret du 5 juillet ;

Considérant que ces mesures, rendues nécessaires par les circonstances générales et par les actes du gouvernement, ont été adoptées dans un but purement politique et dans un intérêt de paix publique ;

Considérant que, sans l'établissement des ateliers nationaux et leur disposition, la ville de Lyon n'aurait pas été obligée d'épuiser ses ressources en secours distribués à des étrangers ;

Considérant, dès lors, que cette dépense devait être entièrement à la charge du gouvernement, et que la réclamation de la ville pour en obtenir le remboursement, est fondée à la fois sur les termes des décrets des 26 février et 5 juillet, sur les règles générales en matière de secours publics, et sur les principes les plus élémentaires de justice et d'équité,

Délibère :
Que la somme de 1,085,833 fr. 75 cent., avancée par la ville au gouvernement, doit être portée en recette au budget supplémentaire de 1848, et que le citoyen maire est invité à renouveler les instances pour en obtenir le prompt remboursement.

Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848.
Ces trois projets de délibération sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Le rapport de la commission conclut, en outre, à ce que la somme de 824 fr. due au citoyen Plan, pour frais d'expertises, soit allouée en dépense à la fin de la section n° 5, nouveaux crédits à ouvrir sous le n. 61 bis.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.
En ce qui touche la demande faite au commencement de la séance par le maire, du maintien au chapitre des dépenses, pour fêtes publiques, d'une somme de 10,000 fr. destinée, à l'occasion de la promulgation de la Constitution, à dégager du Mont-de-Piété des reconnaissances de 6 fr. et au-dessous, elle est accueillie avec une vive sympathie par le conseil qui regrette seulement que l'état des finances de la ville ne permette pas de faire plus.

Cette demande est, en conséquence, mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Une commission est immédiatement nommée pour toutes les mesures à prendre et les soins à donner au sujet du dégagement. Cette commission est composée des citoyens Bernard, Brevard, Saunier, Edant, Fraisse, Dncarre, Vachez, Laforest (Emile.)

L'ensemble du rapport fait par le citoyen Valois sur le budget supplémentaire de 1848, est mis aux voix et adopté.

Le citoyen Brevard, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la demande de citoyen Payan, ex-sous-chef d'état-major de la garde nationale de Lyon. Cette demande avait pour but le paiement d'une somme de 400 fr. pour remboursement d'une partie des dépenses faites par le citoyen Payan pour son voyage à Paris, à l'occasion de la fête de la Concorde : 2° d'une somme de 168 fr., pour remboursement des frais d'acquisition d'une bannière ou oriflamme, portée, pendant la fête de la Concorde, par la députation du Rhône.

Ce rapport conclut : 1° au rejet de la demande quant au 400 fr. de frais de voyage, attendu que le citoyen Laforest, faisant alors les fonctions de maire, avait formellement déclaré au sieur Payan, que la municipalité n'entendait contribuer en rien à cette dépense ; 2° au paiement des 168 fr., prix de la bannière.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.
Le citoyen Morelon, au nom de la commission des intérêts publics, fait les rapports suivants :

1° Sur l'acquisition et l'estimation du terrain cédé à la voie publique sur le quai Jean-Jacques (ci-devant Fulchiron), par le citoyen Berthet. Le prix de ce terrain est fixé à la somme de 5,000 fr., payable moitié par l'Etat, moitié par la ville.

Les conclusions, favorables au projet d'acquisition et au prix d'estimation, sont mises aux voix et adoptées.

2° Sur la demande en autorisation de vente du domaine Delglia, situé à St-Quentin (Isère), appartenant aux hospices.

Le rapport conclut à accorder cette autorisation, à l'effet : 1° de vendre une partie de ce domaine nécessaire à l'établissement d'un chemin de grande vicinalité, au prix de 2,100 fr. ; 2° de vendre la totalité dudit domaine au pardessus le prix de 20,000 fr.

Sur ces conclusions, le citoyen Brossette prend la parole : il explique que l'ancien conseil municipal, dont il avait l'honneur de faire partie, a toujours été opposé à l'aliénation des immeubles appartenant aux hospices, par la raison que c'était contrevenir aux intentions de ceux qui les avaient donnés. Il demande au conseil municipal actuel de se prononcer dans ce sens, et d'émettre le vœu que, dans le cas d'aliénation, si elle est autorisée, le prix à en provenir soit remplacé en acquisition d'immeuble et non en achat de rentes sur l'Etat.

Le citoyen Sériziat répond sur ce dernier point, que la loi oblige impérieusement les hospices à employer les deniers provenant des ventes d'immeubles en achat de rentes.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.
3° Sur la demande de la veuve Leture en admission à l'hospice de l'Antiquaille comme pensionnaire à vie, moyennant une somme de 3,800 f.

Le rapport conclut à l'admission.
Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

4° Sur le bail passé à la ville par le citoyen Rousset, au prix annuel de 500 fr., d'un appartement dans sa maison située à Lyon, rue des Farges, 4, destiné au logement du commissaire de police du 12^e arrondissement.

5° Sur le bail passé par la Ville au sieur Sève, d'un magasin et plusieurs appartements situés dans la maison dite du Concert, au prix annuel de 2,300 fr.

6° Sur le bail passé au sieur Pégand dit Soubeyran, d'un espace de terrain, situé dans la presqu'île Parrache, faisant partie de la masse n° 73, au prix annuel de 200 fr.

7° Sur le bail passé au sieur Girodon, des eaux provenant du Jardin-des-Plantes, et qui arrivent dans le chemin de ronde situé derrière le pavillon oriental de la place Sathonnay, au prix annuel de 125 fr.

8° Sur l'autorisation accordée au sieur Vauris de faire construire, au centre de la demi-lune du quai de Retz, en face la rue Basse-Ville, un pavillon ou kiosque devant servir à la lecture des journaux. Cette autorisation est accordée pour la durée de 15 ans et demi, à partir du 24 juin 1849, moyennant une redevance annuelle de 800 fr. pendant quatre ans et demi, et de 900 fr. pour les autres années.

Les conclusions de ce rapport, tendantes à l'approbation de ces divers baux, sont mises aux voix et adoptées.

9° Sur le projet de construction d'un quai en prolongement du quai Jean-Jacques (ci-devant Fulchiron) jusqu'aux Etroits.

La dépense de cet important et utile travail a été évaluée à 600,000 fr., dont moitié serait à la charge de l'Etat, moitié à la charge de la Ville. Mais, d'accord sur ce point avec le rapport du maire, la commission estime que, vu la situation financière de la Ville, la dépense totale devrait être, pour cette fois et par exception, supportée par l'Etat. La commission engage, en outre, le conseil à émettre le vœu que les travaux de ce quai soient bientôt entrepris, afin de procurer du travail à nos ouvriers qui en manquent.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.
Le citoyen Morellet, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur le compte d'administration des Hospices civils de Lyon pour l'année 1847, et sur le compte de gestion du receveur desdits Hospices pour la même année.

L'examen auquel s'est livré la commission ne lui a fait découvrir aucune irrégularité : par le rapport intéressant du président, elle a pu juger avec quel soin l'administration accomplissait son honorable mission ; seulement, elle a remarqué que des adjudications avaient eu lieu de gré à gré, avec l'assentiment du préfet et du ministre. Sans vouloir faire une observation critique, elle aurait désiré connaître l'objet de ces adjudications et la raison de préférence donnée aux adjudicataires. Toutefois, et sans s'arrêter à cette simple remarque, la commission conclut à l'approbation des comptes soumis à son examen.

Le citoyen Bruno Faure donne quelques explications sur les adjudications dont a parlé le rapporteur ; après quoi, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour appelle la révision des listes du jury.
Le conseil statue d'abord sur les demandes en inscriptions, puis sur les demandes en radiations.

L'ordre du jour étant épuisé, le citoyen maire annonce que la session légale est close.
La séance est levée à neuf heures du soir.

Départements.

On lit dans le *Sémaphore* :

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers les 10 heures du soir, le nommé Albin Mathieu, matelot à bord du navire *Maria-Joseph*, d'Agde, capitaine Junior Propos, ancré au coin-de-Reboul, entendit la mer clapoter avec bruit sous l'avant de son navire, il s'approche et croit distinguer une personne se débattant dans l'eau. Aussitôt il saute dans la chaloupe et plongeant ses bras dans l'eau, il saisit par les cheveux un homme qui commençait à couler.

Le canot de ronde de la douane arrive aussitôt, les canotiers aident Albin à retirer cet homme et parviennent à le placer dans leur embarcation. Ce malheureux ne donnait déjà plus aucun signe de vie.

Cependant, ils se dirigent vers la patache, et aussitôt les hommes du poste de la première compagnie de marine allument les fanaux, s'empressent de recevoir le noyé, l'étendent sur le pont et s'assurent de son état. Ils reconnaissent qu'il n'était déjà plus qu'un cadavre.

Néanmoins sans perdre un instant, on l'étend sur une échelle, sans négliger la précaution de lui élever la tête, et les hommes de la première compagnie de marine le transportent à la course sur leurs épaules, à l'hôpital. Là, tous les secours lui sont habilement donnés, mais inutilement.

Hier, cet homme a été enterré, après avoir été exposé pendant deux jours à la Morgue, sans qu'il ait été reconnu ni réclamé par personne.

Allemagne.

HAMBURG, 16 décembre. — Des lettres particulières de Copenhague annoncent que le gouvernement Danois fait des armements et va embarquer des forces considérables pour le Jutland et l'île d'Alsens.

VIENNE, 14 décembre. — Les ministres Stadion et Bach sont arrivés ici. A Kremsier, il s'est formé, parmi les députés, une association austro-allemande, qui a adopté le programme suivant :

1° Etablissement d'une Autriche comme monarchie héréditaire constitutionnelle sur des bases populaires ; 2° repousser toute atteinte à la nationalité allemande, en ce qui concerne le principe de l'égalité des droits ; 3° travailler à une union intime entre l'Allemagne et l'Autriche, comme état intégral.

Angleterre.

LONDRES, 19 décembre 1848. — Le *Times* fait les plus grands éloges de M. Gustave de Beaumont, dont il regrette la détermination (dictée par la délicatesse) de quitter l'ambassade de Londres.

Nouvelles diverses.

On annonce l'envoi d'une nouvelle provision à l'ex-roi Louis-Philippe.

On annonce que la nouvelle est arrivée à Paris, qu'aussitôt que la déchéance du Pape a été proclamée à Rome, les ambassadeurs et les ministres étrangers avaient décidé qu'ils cesseraient tous rapports, même officieux, avec le ministre Mamiani.

Le citoyen Emile Girardin ne perd pas de temps pour poser sa candidature aux prochaines élections du département de la Seine. *L'Evénement*, son alter ego, entreprend aujourd'hui de faire valoir ce candidat, seulement dans les titres énumérés par cette feuille ; elle oublie de constater le résultat obtenu par son préféré aux élections de septembre, alors qu'il s'était nettement posé en postulant. Croit-il donc que l'élection du citoyen Bonaparte, appuyée par ce publiciste, en haine d'un autre candidat, soit un titre à l'estime des Parisiens auxquels il n'a pas su faire oublier les honteuses révélations du procès des mines de St-Bérain ?

Bourse de Paris, du 21 décembre 1848.

Cinq pour cent.....	77 50	Emprunt Romain.....	64 00
Dito, fin courant.....	75 25	Emprunt Belge 1840.....	85 00
Trois pour cent.....	45 50	Actions de la banque... ..	4740 20
Dito, fin courant.....	47 75	Obligations de la ville... ..	1100 00
Quatre pour cent.....	00 00	Obligation piémontaise... ..	00 00
Rente de Naples.....	00 00	Quatre canaux.....	00 00
Dettes active d'Espagne... ..	00 00	Jouissance des 4 canaux... ..	00 00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	385	Orléans-Bordeaux.....	385
Versailles, rive droite, d. . .	433 75	Nord.....	390 50
— rive gauche... ..	420	Paris-Lyon.....	372
Paris-Orléans.....	735	Paris-Strasbourg.....	342 50
Paris-Rouen.....	445	Tours-Nantes.....	325
Rouen-Hâvre.....	215	Montereau.....	100
Marseille-Avignon.....	190	Dieppe.....	00
Strasbourg-Bâle.....	85	Charleroy.....	00
Centre.....	245	Lyon-Avignon.....	00
Amiens-Boulogne.....	195	Fampoux.....	00

MUSIQUE. Les Ruines de Saint-Dunstan, la Croix de Berny et Henri BOHLMAN-SAUZEAU, sont de ravissantes compositions destinées aux plus éclatants succès de salon et à une vogue populaire.

Ces Contredanses doivent avoir la célébrité de Charles-Martel, des Sept-Montagnes, d'Isabelle de Castille, et prouvent brillamment au magnifique Album que l'éditeur GRUS vient de mettre en vente.

Le directeur-gérant, FAURÈS.

Imprimerie de veuve AYRÈ, gr. rue, Mercière, 44.

ANNONCES.

VENTE A L'AMIABLE
BELLE ET GRANDE

PROPRIÉTÉ

Située en l'île de Porquerolles, commune d'Hyères (Var).

Cette propriété, de la contenance totale d'environ 750 hectares, se compose de maison de maître, avec bâtiments d'exploitation ; de 60 hectares en jardins, terres, vignes et luzernières d'un bon produit ; de 600 hectares en bois de diverses natures, produisant également un bon revenu de plusieurs baux et d'une rente en argent s'élevant annuellement à 1,850 fr.

Cet immeuble est appelé à recevoir un accroissement de valeur considérable par les défrichements successifs qui peuvent y être faits facilement. Il est susceptible d'être divisé en plusieurs pièces.

Outre la culture principale de la vigne, le sol est très convenable à celle de l'olivier, figuier et autres récoltes méridionales.

L'habitation y est aussi agréable que sanitaire par la bonté de la température exempte de toute gelée, de grêle et de brouillards.

S'adresser, pour les renseignements, à M. BONNET, quai de la Baleine, 14 ; ou sur les lieux ; à M. CREZZET, propriétaire.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE
D'AMÉRIQUE,

Pour la guérison prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gale, Boutons, etc.

INJECTIONS INFALLIBLES DU DOCTEUR LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés, et qui ont résisté aux autres moyens.

Nous nous sommes livrés avec travail et réflexion à l'étude de l'affection vénérienne et de son mode d'assimilation avec notre organisation, à l'aide des moyens que nous annonçons nous sommes parvenus à lutter contre ses pernicieux effets d'abord, puis à en débarrasser tout-à-fait l'économie en très-peu de temps.

On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuroiel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

PRIX : Le flacon essence de Salspareille, 5 fr.

— Les injections infallibles, 3

Chez M. CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, s-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

LA PLUS BELLE ÉTRENNE DE FAMILLE.

PORTRAITS

AU DAGUERRÉOTYPE, GENRE MINIATURE, SANS MIROITÉ,

Procédé spécial de M. Adrien BERTRAND,

Précédemment aux Terreaux,

Actuellement Quai du Peuple, 39 (ci-devant d'Orléans),

Au premier étage, à l'angle de la place d'Albon,

PAR TOUS LES TEMPS.

Épreuves de choix et SIGNÉES.

A VENDRE.

Une Machine à vapeur, de la force d'un fort cheval, avec sa chaudière et tous ses accessoires.

S'adresser, port des Cordeliers 57, au concierge.

M^{ME} JEUNET,

SAGE-FEMME JURÉE,

Rue Saint-Georges, 88, maison de la Fontaine des Trois-Cornets, au 3^e.

Elle offre aux dames enceintes des chambres à leur disposition, la jouissance d'un jardin garni de fleurs et de fruits, l'air pur et une vue superbe. Les pensionnaires qui voudront l'honneur de leur confiance seront traités à des prix très-modérés. Elle assure aux malades un parfait rétablissement, et un médecin expérimenté donnera des consultations si leur position le réclame. Elle fait des accouchements en ville et donne de consultations GRATUITES de une heure à trois heures. — On trouve, à la même adresse, la fabrique de Poupées.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, au bureau de l'imprimerie cours de Broches, 8 au premier, à la Guillotière.